



LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission :
28 octobre 2020

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Code de produit : S-310AB-NC-08

1.2. Usage prévu du produit

Adhésifs Réservé à un usage professionnel.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

LATICRETE International
1 Laticrete Park, N
Bethany, CT 06524
T (203)-393-0010

Société

LATICRETE Canada ULC
PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada
NOR-1A0
(833)-254-9255

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. le jour ou la nuit :
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
(800)-099-0731 (Mexique)
+1 (813)248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Corr. cutanée 1B	H314
Lés. oculaires 1	H318
Sens. cutanée 1	H317
Repr. 2	H361
STOT RE 2	H373
Aquatique aigu 2	H401
Aquatique chronique 2	H411

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA)



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA)

: Danger

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA)

: H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
H361 – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 – Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes.
H401 – Toxique pour les organismes aquatiques.
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA)

: P201 – Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 – Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 – Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection oculaire.
P301+P330+P331 – EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 – Demander un avis médical/consulter un médecin en cas de malaise.
P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 – Recueillir le produit répandu.
P405 – Garder sous clef.
P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Syénite néphélinique	(N° CAS) 37244-96-5	30 à 60	Non classifié
Phénol 4-nonyl, ramifié	(Numéro de CAS) 84852-15-3	5 à 9	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (cutanée), H312 Corr. cutanée 1B, H314 Lés. oculaires 1, H318 Repr. 2, H361 Aquatique aigu 1, H400 Aquatique chronique 1, H410
Alpha-(2-aminométhyléthyl)-omega-(2-aminométhyléthoxy)-poly(oxy(méthyle-1,2-éthanédiyle))	(N° CAS) 9046-10-0	5 à 9	Corr. cutanée 1C, H314 Lés. oculaires 1, H318 Tox. par asp. 1, H304 Aquatique aigu 3, H402 Aquatique chronique 3, H412
1-Piperazineethanamine	(N° CAS) 140-31-8	2 à 6	Liq. comb. 4, H227 Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (cutanée), H312 Corr. cutanée 1B, H314 Lés. oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317 Aquatique aigu 3, H402

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

			Aquatique chronique 3, H412
methyl-1,2-ethanediyl .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, éther avec 2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), éther 2-hydroxy-3	(N° CAS) 72244-98-5	3 - 7	Sens. cutanée 1B, H317 Aquatique chronique 3, H412
Acides gras à base d'huile de haute teneur en tétraéthylène, produit de réaction avec la tétraéthylène pentamine	(N° CAS) 68953-36-6	> 3	Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. oculaire 2A, H319 Sens. cutanée 1A, H317 STOT SE 3, H335
Acide stéarique	(N° CAS) 57-11-4	1 à 2	Poussières comb.
Cyclohexanamine, 4,4'-méthylènebis-	(Numéro de CAS) 1761-71-3	1 à 2	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lés. oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1B, H317 STOT RE 2, H373
Tétraéthylène pentamine	(Numéro de CAS) 112-57-2	< 1	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 3 (cutanée), H311 Corr. cutanée 1B, H314 Lés. oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317 Aquatique aigu 1, H400 Aquatique chronique 1, H410
Tri-2,4,6-(diméthylaminométhyl)phénol	(Numéro de CAS) 90-72-2	0,1 à 1	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (cutanée), H312 Corr. cutanée 1C, H314 Lés. oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1B, H317 Aquatique aigu 3, H402

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

** La concentration réelle du ou des composants est un secret industriel conformément aux règlements sur les produits dangereux (RPD) SOR/2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Sensibilisation cutanée. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Inhalation: Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation grave qui peut évoluer vers des brûlures chimiques.

Contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Ingestion: Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Le contact avec l'eau peut entraîner une réaction exothermique et un dégagement de chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut entraîner une réaction violente.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Vapeurs nitreuses. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre.

Autres informations: Éviter que l'eau utilisée dans la lutte contre l'incendie ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Confiner les déversements solides au moyen de barrières appropriées et empêcher toute migration ou tout écoulement dans les égouts et les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone du déversement ou de la fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Récupérer le produit à l'aide d'un aspirateur, d'une pelle ou d'un balai. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Neutraliser soigneusement le solide répandu.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres dangers lorsque le produit est traité : Peut dégager des vapeurs corrosives.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne PAS respirer (poussières, vapeurs, brouillards, gaz). Manipuler les récipients vides avec soin parce qu'ils pourraient encore représenter un danger.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Garder sous clef/dans un endroit sécurisé. Stocker dans le récipient d'origine ou un récipient inoxydable ou doublé.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs Réservé à un usage professionnel.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Syénite néphélinique (37244-96-5)		
Ontario	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussières totales)
Acide stéarique (57-11-4)		
ACGIH É.-U.	TWA ACGIH (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particules inhalables)3 mg/m ³ (particules respirables)
Colombie-Britannique	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Starates)
Manitoba	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particules inhalables)3 mg/m ³ (particules respirables)
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particules inhalables)3 mg/m ³ (particules respirables)
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particules inhalables)3 mg/m ³ (particules respirables)
Ontario	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (sauf les stéarates de particules toxiques inhalables de métaux)3 mg/m ³ (sauf les stéarates de particules inhalables de métaux toxiques)
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particules inhalables)3 mg/m ³ (particules respirables)
Québec	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Starates)
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)		
AIHA des É.-U.	MPT LEMT (mg/m ³)	5 mg/m ³
AIHA des É.-U.	Catégorie chimique de l'ACGIH	notation cutanée, sensibilisant cutané

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux. Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

Équipement de protection individuel : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire. Écran facial.



LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Vêtements à l'épreuve de la corrosion.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire et du visage :: Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Autres informations: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Aspect	: Rouge pâle
Odeur	: Ammoniac
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: 1,5 g/ml
Solubilité	: Eau : Insoluble
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Le contact avec l'eau peut entraîner une réaction exothermique et un dégagement de chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut entraîner une réaction violente.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.
- 10.5. Matières incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique produit : Des vapeurs corrosives.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classifié

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classifié

Données DL50 et CL50 : Non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ce produit provoque de graves brûlures cutanées.

Lésions/irritation oculaires : Provoque des lésions oculaires graves.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié

Cancérogénicité: Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classifié

Danger par aspiration : Non classifié

Symptômes/blessures après l'inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Symptômes/blessures après le contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation grave qui peut évoluer vers des brûlures chimiques.

Symptômes/blessures après le contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes/blessures après l'ingestion : Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

Données DL50 et CL50 :

Alpha-(2-aminométhyléthyl)-omega-(2-aminométhyléthoxy)-poly(oxy(méthyle-1,2-éthanédiyle)), n° CAS 9046-10-0	
DL50 orale, rat	2 885 mg/kg (espèce : Sprague-Dawley)
DL50 cutanée, lapin	2 980 mg/kg
Phénol 4-nonyl, ramifié (84852-15-3)	
DL50 orale, rat	1 300 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	2000 mg/kg
ETA É.-U./CA (cutanée)	2 000,00 mg/kg de poids corporel
1-Piperazineethanamine (140-31-8)	
DL50 orale, rat	2 140 µl/kg
DL50 cutanée, lapin	880 µl/kg
ETA É.-U./CA (orale)	500,00 mg/kg de poids corporel
ETA É.-U./CA (cutanée)	1 100,00 mg/kg de poids corporel
Acide stéarique (57-11-4)	
DL50 orale, rat	> 5 000 mg/kg
DL50 cutanée, rat	> 2 000 mg/kg
Cyclohexanamine, 4,4'-méthylènebis- (1761-71-3)	
DL50 orale, rat	1 000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	2110 mg/kg (Espèces : Nouvelle-Zélande Blanc)
2, 4, 6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)	
DL50 orale, rat	1 200 mg/kg
DL50 cutanée, rat	1 280 mg/kg
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
DL50 cutanée, lapin	660 - 1 260 mg/kg
ETA É.-U./CA (orale)	500,00 mg/kg de poids corporel

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alpha-(2-aminométhyléthyl)-omega-(2-aminométhyléthoxy)-poly(oxy(méthyle-1,2-éthanédiyle)), n° CAS 9046-10-0	
CE50, daphnie 1	80 mg/L (durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [statique])
CSEO, crustacés (chronique)	18 mg/L (durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [statique])
Phénol 4-nonyl, ramifié (84852-15-3)	
CL50, poisson 1	0,135 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas [en circulation])

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

CE50, daphnie 1	0,14 mg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna)
CL50, poisson 2	0,1351 mg/l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Lepomis macrochirus [en circulation])
CSEO, poisson (chronique)	0.006
1-Piperazineethanamine (140-31-8)	
CL50, poisson 1	De 1 950 à 2 460 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas [en circulation])
CE50, daphnie 1	32 mg/L (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna)
CL50, poisson 2	> 1 000 mg/L (durée d'exposition : 96 h – Espèce : Poecilia reticulata [semi-statique])
2, 4, 6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)	
CEr50 (algue)	84 mg/l
CSEO, algue (chronique)	6,25 g/l
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
CL50, poisson 1	420 mg/l (durée d'exposition : 96 h – Espèce : Poecilia reticulata [statique])
CE50, daphnie 1	24,1 mg/L (durée d'exposition : 48 h – espèce : Daphnia magna)
CEr50 (algue)	0,12 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche	
Persistance et dégradabilité	Peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alpha-(2-aminométhyléthyl)-omega-(2-aminométhyléthoxy)-poly(oxy(méthyle-1,2-éthanédiyle)), n° CAS 9046-10-0	
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	0
Phénol 4-nonyl, ramifié (84852-15-3)	
FCB, poisson 1	271
1-Piperazineethanamine (140-31-8)	
FCB, poisson 1	(Aucune bioaccumulation prévue)
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	-1.48
Cyclohexanamine, 4,4'-méthylènebis- (1761-71-3)	
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	2.03
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
FCB, poisson 1	(Aucune bioaccumulation prévue)
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	< 1

12.4. Mobilité dans le sol

Acide stéarique (57-11-4)	
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	51.05

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Cette matière est dangereuse pour l'environnement aquatique. Empêcher le déversement d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS ; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Désignation officielle de transport : LIQUIDES CORROSIFS, N.O.S.(Phénol 4-nonyl, methyl-1,2-ethanediyl 2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN1760

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

Polluant marin : Polluant marin

Numéro GMU : 154



14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, N.O.S.(phénol, 4-nonyl, methyl-1,2-ethanediyl 2-aminométhylethyl)-.oméga.-(2-aminométhylethoxy)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN1760

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

N° EmS (incendie) : F-A

N° EmS (déversement) : S-B

Polluant marin : Polluant marin



14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, N.O.S.(phénol, 4-nonyl, methyl-1,2-ethanediyl 2-aminométhylethyl)-.oméga.-(2-aminométhylethoxy)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN1760

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

Code GMU (IATA) : 8L



14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, N.O.S.(Phénol 4-nonyl, methyl-1,2-ethanediyl 2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN1760

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

Polluant marin (TMD) : Polluant marin



SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation fédérale des États-Unis

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche	
Classes de dangers, article 311/312 de la SARA	Danger pour la santé humaine – toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé humaine – corrosion ou irritation cutanées
Alpha-(2-aminométhyléthyl)-oméga-(2-aminométhyléthoxy)-poly(oxy(méthyle-1,2-éthanédiyle)), n° CAS 9046-10-0	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

EPA - Code réglementaire de la TSCA	XU - XU : indique une substance exempte de signalement en vertu du règlement sur le signalement des données de produits chimiques (Chemical Data Reporting Rule), (40 CFR 711).
Phénol 4-nonyl, ramifié (84852-15-3)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Soumis aux exigences de déclaration de l'article 313 de la SARA des États-Unis	
EPA - Code réglementaire de la TSCA	S - S – Indique une substance qui est identifiée dans une règle proposée ou définitive sur la nouvelle utilisation importante.
Article 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1 %
Éther de methyl-1,2-ethanediyl éther .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, éther avec 2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), éther 2-hydroxy-3 (72244-98-5)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
EPA - Code réglementaire de la TSCA	XU - XU : indique une substance exempte de signalement en vertu du règlement sur le signalement des données de produits chimiques (Chemical Data Reporting Rule), (40 CFR 711).
1-Piperazineethanamine (140-31-8)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
Acide stéarique (57-11-4)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
Cyclohexanamine, 4,4'-méthylènebis- (1761-71-3)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
2, 4, 6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
Produit de réaction des acides gras à base d'huile de grande taille avec la tétraéthylène pentamine (68953-36-6)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	

15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Proposition 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT** : Ce produit peut vous exposer au quartz, reconnu par l'État de la Californie comme provoquant le cancer.
Pour obtenir plus de renseignements, visitez le www.P65Warnings.ca.gov

Nom chimique (N° de CAS)	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour l'appareil reproducteur féminin	Toxicité pour l'appareil reproducteur masculin
Quartz (14808-60-7)	X			

1-Piperazineethanamine (140-31-8)				
États-Unis - Massachusetts - Liste Droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste Droit de savoir de substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - Liste DDS (Droit de savoir)				
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)				
États-Unis - Massachusetts - Liste Droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste Droit de savoir de substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - Liste DDS (Droit de savoir)				

15.3. Réglementation canadienne

Syénite néphélinique (37244-96-5)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Alpha-(2-aminométhyléthyl)-omega-(2-aminométhyléthoxy)-poly(oxy(méthyle-1,2-éthanédiyle)), n° CAS 9046-10-0	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Phénol 4-nonyl, ramifié (84852-15-3)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Éther de methyl-1,2-ethanediyl éther .alpha.-hydro.-omega.-hydroxy-, éther avec 2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), éther 2-hydroxy-3 (72244-98-5)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
1-Piperazineethanamine (140-31-8)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Acide stéarique (57-11-4)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Cyclohexanamine, 4,4'-méthylènebis- (1761-71-3)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
2, 4, 6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Produit de réaction des acides gras à base d'huile de grande taille avec la tétraéthylène pentamine (68953-36-6)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 2020-10-28

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH :

Tox. aiguë 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) catégorie 3
Tox. aiguë 4 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) catégorie 4
Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Aquatique aigu 1	Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatique aigu 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 2
Aquatique aigu 3	Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger aigu, catégorie 3
Aquatique chronique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatique chronique 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatique chronique 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Tox. par asp. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Poussières comb.	Poussières combustibles
Lés. oculaires 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irrit. oculaire 2A	Lésions oculaires graves/irritation des yeux, catégorie 2A
Liq. comb. 4	Liquides inflammables, catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Corr. cutanée 1B	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1B
Corr. cutanée 1C	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1C
Irrit. cutanée 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Sens. cutanée 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Sens. cutanée 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Sens. cutanée 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3
H227	Liquide combustible

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Partie A Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)